

Semaine de la prévention des incendies 2014

« SITÔT AVERTI, SITÔT SORTI ! »

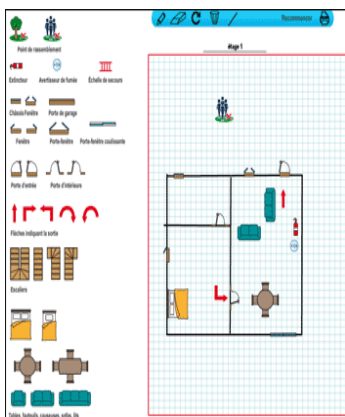


Du 5 au 11 octobre 2014

La campagne annuelle de la semaine de prévention des incendies nous rappelle l'importance de vérifier nos avertisseurs de fumée afin qu'ils soient prêts à sonner l'alarme si un incendie se déclarait chez vous.

Les avertisseurs de fumée

On se rappellera que le changement d'heure, deux fois par année, est un excellent aide-mémoire pour le remplacement des piles des avertisseurs. Aussi, il est important de savoir qu'un avertisseur de fumée a une durée de vie utile de 10 ans suivant sa date de fabrication. Vous pouvez trouver cette date à l'intérieur du boîtier de l'appareil. Si vous ne voyez pas de date ou que vous avez des doutes, remplacez-le.



Québec

Le plan d'évacuation

La campagne porte également sur l'importance de planifier l'évacuation de votre résidence en cas de sinistre. Faites participer tous les membres de la famille à la confection du plan d'évacuation par un dessin de votre demeure en identifiant et en vérifiant l'accès aux portes et fenêtres offrant une issue possible, en établissant une procédure à suivre en cas d'incendie et, particulièrement, en déterminant un point de rassemblement à l'extérieur.

L'exercice d'évacuation

Faites votre exercice d'évacuation au moins une fois par année avec vos enfants. C'est facile, **suivez ces 4 étapes** :

- 1- Faites sonner l'avertisseur de fumée;
- 2- Évacuez, le plus rapidement possible, selon la procédure que vous avez prévue pour sortir de votre maison. Essayez de le faire en moins de 3 minutes; une fois à l'extérieur, rendez-vous au point de rassemblement ;
- 3- Minutez votre exercice et tentez d'améliorer votre temps d'évacuation lorsque vous le ferez de nouveau ;
- 4- Faites le bilan de votre évacuation avec toute votre famille. Apportez, s'il y a lieu, les modifications nécessaires à votre plan d'évacuation.

Le site du ministère de la Sécurité publique offre des conseils et des activités en lien avec la semaine de prévention des incendies.

Cliquez ici  pour les consulter.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter votre service de sécurité incendie ou le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de La Côte-de-Beaupré, Christian Paré, au 418-824-3420 # 240.